



Joint Public Advisory Committee

Comité Consultivo Público Conjunto

Comité consultatif public mixte

Le 9 juillet 2001

M<sup>me</sup> Janine Ferretti  
Directrice exécutive  
Commission de coopération environnementale

Madame,

Suite à la session ordinaire n° 01-02 du Comité consultatif public mixte, tenue du 27 au 29 juin à Guadalajara (Jalisco), et conformément au paragraphe 16(5) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), nous vous transmettons avec la présente les informations fournies par le *Colectivo Ecologista Jalisco*, l'*Instituto de Derecho Ambiental* et la *Sociedad Amigos del Lago de Chapala* concernant les problèmes environnementaux qui touchent le lac de Chapala.

Au cours de sa réunion, le CCPM a également reçu des commentaires de gens qui se préoccupent de la gravité de la situation au lac de Chapala. Le public est notamment préoccupé par :

- la baisse constante et imposante du niveau de l'eau dans le lac;
- la menace que cette baisse du niveau de l'eau fait peser sur la biodiversité, en particulier sur les oiseaux migrateurs, et les répercussions négatives sur les moyens de subsistance et le niveau de vie des résidents de la région qui dépendent du lac de Chapala.

Le CCPM est d'avis qu'il faudrait prendre des mesures immédiates, car le lac de Chapala et les écosystèmes qu'il abrite subissent un stress immense.

En conséquence, le CCPM recommande que le Secrétariat établisse un rapport sur le lac de Chapala, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE ou de tout autre véhicule pertinent, afin de faciliter la remise en état du lac.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Liette Vasseur  
Présidente du CCPM

c.c. Membres du Conseil de la CCE  
Colectivo Ecologista Jalisco  
Instituto de Derecho Ambiental  
Sociedad Amigos del Lago de Chapala  
Membres du CCPM